

CCC Project 104246 – Questions and Answers – April 10, 2019

[***The following Question #1 and Answer #1 is an amendment to Q&A #1 posted on April 4, 2019*****]**

Question 1: Which type of Tube image intensifier will be needed.

Answer 1: Phosphorus black and white tubes. *Please note that this response changes the response to the original question 1 posted on April 4, 2019.*

Question 5: We are requesting further clarification in regards to question 1.

In response to Q1, CCC stated the requirement for the Image Intensifier Tube (IIT) is “4G”. 4G is a brand name for a model of Photonis IIT which includes both green and black & white phosphor options. Currently, this response seems to restrict the solicitation to a single manufacturer of IITs even though the solicitation allows for equivalent items. We believe this question was instead meant to find out if the end user required green tubes or black and white tubes.

Would CCC consider revising the requirement for “4G” IIT to a broader term and include the colour required of the IIT? We believe that CCC should accept any 18mm IIT that features auto-gating, a minimum FOM of 1800 and is in the colour required by the end users.

Answer 5: CCC will accept any 18mm Image Intensifier Tube (IIT) that features auto-gating, a minimum FOM of 1800 and has tubes with a phosphorus colour of black and white.

Question 6: Can you clarify is any equivalent models have been approved? There are questions about spec deviations that have been answered, but no specific amendment to state if other specific products are approved.

Answer 6: In accordance with Article 7.8 of Section 1 (Instructions to Respondents), all accepted alternate equipment shall be posted publicly via addenda to this RFQ. In accordance with Article 7.7 any requests to quote alternate equipment will be considered provided that such requests are the subject of an enquiry in accordance with Article 4. Please note that the Enquiry period has been extended in Amendment 3.

Projet de la CCC n° 104246 – Questions et réponses – 10 avril 2019

*******La question n° 1 et la réponse n° 1 ci-dessous constituent une modification à la Q&R n° 1 affichée le 4 avril 2019*****].**

Question n° 1 : Question n° 1 : Quel type d'intensificateur d'image tubulaire sera nécessaire?

Réponse n° 1 : Tubes au phosphore noir et blanc. *Veillez noter que cette réponse modifie la réponse à la question n° 1 originale affichée le 4 avril 2019.*

Question n° 5 : Nous demandons des éclaircissements au sujet de la question n° 1.

En réponse à la question n° 1, la CCC a déclaré que le besoin concernant les tubes intensificateurs d'image est « 4G ». 4G est le nom de marque d'un modèle de tube intensificateur d'image de Photonis qui comprend à la fois des options de tubes au phosphore vert et noir et blanc. À l'heure actuelle, cette réponse semble limiter l'invitation à soumissionner à un seul fabricant de tubes intensificateurs d'image, même si l'invitation à soumissionner autorise des articles équivalents. Nous croyons que cette question visait plutôt à déterminer si l'utilisateur final avait besoin de tubes verts ou de tubes noir et blanc.

La CCC envisagerait-elle de modifier le besoin en tubes intensificateurs d'image en termes plus larges et d'y inclure la couleur demandée du tube intensificateur d'image? Nous croyons que la CCC devrait accepter tout tube intensificateur d'image de 18 mm doté d'une fonction de déclenchement automatique, d'un facteur de mérite (FOM) minimum de 1800 et de la couleur requise par l'utilisateur final.

Réponse n° 5 : CCC acceptera tout tube intensificateur d'image de 18 mm doté d'une fonction de déclenchement automatique, d'un facteur de mérite (FOM) minimum de 1800 et de tubes au phosphore noir et blanc.

Question n° 6 : Pouvez-vous préciser si des modèles équivalents ont été approuvés? Il y a des questions au sujet des écarts par rapport aux spécifications auxquelles on a répondu, mais aucune modification particulière n'a été apportée pour indiquer si d'autres produits spécifiques sont approuvés.

Réponse n° 6 : Conformément à l'article 7.8 de la Section 1 (Instructions aux soumissionnaires), tout l'équipement de rechange accepté doit être affiché publiquement au moyen d'addenda à la présente demande de prix. Conformément à l'article 7.7, toute demande de prix pour du matériel de remplacement sera prise en considération à condition que cette demande fasse l'objet d'une demande de renseignements conformément à l'article 4. Veuillez noter que la période de demande de renseignements a été prolongée dans l'amendement 3.